

CONDITIONS GÉNÉRALES CARTE CLUB 4 VALLÉES

INFORMATIONS

Les présentes conditions générales font partie intégrante des CGV de 4 Vallées, qui s'appliquent pour le surplus.

Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans les Conditions d'Utilisation et les autres documents composant les Conditions Générales (CGV, Conditions d'Utilisation, Conditions de Participation, Politique, etc.).

FONCTIONNEMENT

La Carte Club est un abonnement 4 Vallées lié à une carte de crédit, qui permet de skier "à la carte" tout en profitant de tarifs très avantageux. La Carte Club donne d'office le droit à 10% de réduction sur les journées de ski. Lors de plus de la moitié des journées de la saison d'hiver, la Carte Club permet par ailleurs de skier avec une réduction de 30% ou de 50%, soit un tarif encore plus avantageux.

Cette carte main-libre évite le passage en caisse. Le montant est automatiquement débité de la carte de crédit liée à la Carte Club.

Cette carte ne peut pas être utilisée sur les trajets simple-course ou aller/retour, sur les secteurs débutants ou pour les demi-journées « matin ».

INSCRIPTIONS

Le Client souhaitant souscrire une Carte Club doit posséder une adresse e-mail valable. 4 Vallées se réserve le droit de résilier l'abonnement sans préavis en cas d'adresse non valable.

L'inscription s'effectue en ligne sur le [site internet dédié](#). Le Client choisit ensuite sa station de départ habituelle (celle où il se rend le plus souvent) et remplit les informations de contact nécessaires.

En cas de questions ou de problèmes, 4 Vallées se tient à disposition via le formulaire de contact. 4 Vallées ne peut cependant effectuer d'inscription à la place du Client, en raison des données personnelles que le Client fournit lors de son inscription.

COTISATIONS

Le Client paie une cotisation annuelle qui s'élève à 49 CHF par adulte (de 25 ans à 64 ans), 42 CHF par jeune (de 15 à 24 ans) ou par senior (dès 65 ans), et 25 CHF par enfant (jusqu'à 14 ans).

Les cotisations sont prélevées automatiquement le 1^{er} novembre de chaque année sur la carte de crédit enregistrée par le Client. Le Client est averti au moyen d'un email envoyé le 15 septembre de l'année en cours de l'arrivée à échéance de son abonnement. Un rappel est envoyé le 15 octobre de l'année en cours. En

l'absence de réaction de la part du Client d'ici au 31 octobre de l'année en cours, l'abonnement est automatiquement renouvelé pour une année.

RÉSILIATIONS

Le Client peut en tout temps demander la résiliation de sa Carte Club au moyen d'un email envoyé à la station dans laquelle il a acheté sa Carte Club.

En cas de résiliation avant la date d'échéance de l'abonnement, la cotisation annuelle ne sera pas remboursée au Client.

RIX ET ENCAISSEMENT

Le prix d'une journée de ski est calculé en fonction de trois paramètres :

- La réduction de la journée de ski telle qu'annoncée dans le calendrier (-10%, -30%, -50%)
- Le secteur dans lequel le Client a skié
- L'heure d'arrivée sur le domaine (les tarifs demi-journées sont comptabilisés, à l'exception du tarif « matin »)

Le montant des journées skiées est débité de la carte de crédit du Client chaque mercredi.

Le prix du forfait est arrondi au franc inférieur et supérieur à 0.50 CHF.

NON-PAYEMENT

Lorsque le montant ne peut être prélevé sur la carte de crédit du Client, un premier rappel lui est envoyé et sa carte est automatiquement bloquée.

Si, deux semaines après ce rappel, le Client n'a toujours pas payé son dû, il devra s'acquitter d'une taxe de 50 CHF afin de faire débloquent sa carte. En cas de non-paiement un mois après le premier rappel, la Carte Club du Client sera résiliée.

ÉCHÉANCE DE LA CARTE DE CRÉDIT

Toute carte de crédit échue est bloquée automatiquement. Il est du ressort du Client de mettre ses données à jour via son compte client.

Lors du prélèvement des cotisations et en cas de refus de la carte de crédit, la Carte Club du Client concerné est bloquée automatiquement jusqu'à la mise à jour des données en ligne. Les sociétés de 4 Vallées ne sauraient être tenues responsables d'un tel blocage.

Les cartes de crédit arrivant à échéance doivent être mises à jour avant le 15 du mois d'échéance. Sans modifications, la Carte Club liée sera bloquée dès le 16 du mois en cours et ce, jusqu'à la mise à jour des informations nécessaires.

PERTE DE LA CARTE

En cas de perte de sa Carte Club, le Client informe 4 Vallées sans délai au moyen du [formulaire du contact](#). La Carte Club sera bloquée pour éviter son utilisation abusive par des tiers.

Le Client devra s'acquitter d'une taxe de 20 CHF pour le remplacement de sa Carte Club et de 5 CHF supplémentaires pour la mise à disposition d'un nouveau support magnétique (keycard).

FRAUDE

Comme tous les Titres de transport émis par 4 Vallées, la Carte Club est personnelle et intransmissible.

En cas de fraude, les conditions décrites au point 7 des CGV des Conditions Générales de 4 Vallées s'appliquent.